



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 Mars 2023**

Numéro de délibération **07/2023**

L'an 2023

et le 20 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Vieillard Baron A, Malcoste Eric  
Absents : Princé M.A

Procuration : Princé M.A. à Deshons C.,

A été nommé secrétaire : MAJOUREL F.

Objet de la Délibération

### **SUBVENTION ASSOCIATION RADIO ESCAPADE**

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de RADIO ESCAPADE

Il expose au conseil le rapport d'activités ainsi que le budget prévisionnel de l'Association Radia Escapade

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ**  
Des membres

### **DECIDE**

D'allouer une subvention de 200 € à l'association RADIO ESCAPADE pour l'année 2023.

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 Mars 2023**

Numéro de délibération **08/2023**

L'an 2023

et le 20 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Vieillard Baron A, Malcoste E.

Absents : Princé M.A

Procuration : Princé M.A. à Deshons C.,

A été nommé secrétaire : MAJOUREL F.

Objet de la Délibération

### **ELECTION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX A LA COMMISSION SPANC ET GEMAPI**

Suite à la séance du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la création de la commission eau assainissement et Gémapi.

Il convient de procéder à la nomination des représentants communaux (1 Titulaire et 1 Suppléant) qui représenteront la commune au sein de cette commission.

Monsieur le Maire appelle à la candidature.

M. CLAVEL Christian, MME Mme BARRAT Monique font acte de candidature

Le conseil après en avoir délibéré **DECIDE**

### **À L'UNANIMITÉ**

De désigner M. CLAVEL Christian en tant que délégué Titulaire et MME BARRAT Monique en tant que déléguée Suppléante pour représenter la commune au sein de la commission thématique eau assainissement et Gémapi de la Communauté des Communes du Piémont Cévenol

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le



Publication

du



Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2023**

Numéro de délibération **09/2023**

L'an 2023

et le 20 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES : Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM : Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A

Procuration : Princé M.A à Deshons C

A été nommé secrétaire : F. MAJUREL

Objet de la Délibération

### **BUDGET ASSAINISEMENT 2022 COMPTE GESTION**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

### **L'UNANIMITÉ,**

déclare que le compte de gestion du Budget de l'ASSAINISEMENT pour l'année 2022 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Prefecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2023**

Numéro de délibération **10/2023**

L'an 2023

et le 20 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES : Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM : Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A.

Procuration : Princé M.A. à Deshons C

A été nommé secrétaire : F. MAJUREL

Objet de la Délibération

#### **BUDGET A.E.P. 2022 COMPTE GESTION**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

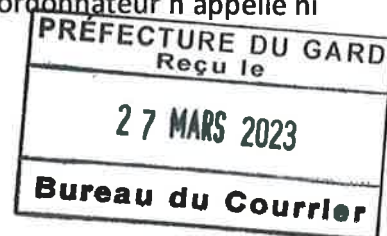
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

#### **L'UNANIMITÉ,**

déclare que le compte de gestion du Budget de l'A.E.P. pour l'année 2022 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2023**

Numéro de délibération **11/2022**

L'an 2023

et le 20 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A

Procuration : Princé M.A à Deshons C

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

### **BUDGET PRINCIPAL 2022 COMPTE GESTION**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

**L'UNANIMITÉ,**

Déclare que le compte de gestion du Budget PRINCIPAL pour l'année 2022 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Prefecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2023**

Numéro de délibération **12/2023**

L'an 2023

et le 20 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : F. DUBIEZ, Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.  
ABSENTS Princé M.A

PROCURATION : Princé M.A à Deshons C

A été nommé secrétaire : Mme F. MAJOUREL

Objet de la Délibération :

#### **C.A. 2022 ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET de l'ASSAINISSEMENT. De l'année 2022 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2022 : 3 983.63 €

RESULTAT REPORTE N-1 : 24 055.43 €

RESULTAT DE CLOTURE 2022 28 039.06 €

SECTION D'EXPLOITATION :

RESULTAT EXERCICE 2022 332.11 €

RESULTAT REPORTE N-1 : 16 787.46 €

RESULTAT DE CLOTURE 2022 : 17 119.57 €

RESULTAT DE CLOTURE 45 158.63 €

Au moment du vote M. le Maire se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil

#### **APPROUVE**

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 du BUDGET DE l'ASSAINISSEMENT tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du





30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2023**

Numéro de délibération **13 /2023**

L'an 2023  
et le 20 mars  
à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : F. DUBIEZ, Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.  
ABSENTS : Princé M.A.

PROCURATION : Princé M.A. à Deshons C.,

A été nommé secrétaire : Mme F. MAJOUREL

Objet de la Délibération :

**C.A. 2022 A.E.P.**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET de l'A.E.P. De l'année 2021 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2022 :	- 20 123.79 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	52 784.78 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	32 660.99 €

SECTION D'EXPLOITATION :

RESULTAT EXERCICE 2022	10 147.47 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	150 764.91 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022 :	160 912.28 €

RESULTAT DE CLOTURE	193 573.27 €
---------------------	--------------

Au moment du vote M. le Maire se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil

**APPROUVE**

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 du BUDGET DE l'A.E.P. tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du





30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2023**

Numéro de délibération **14 /2023**

L'an 2023  
et le 20 MARS  
à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : F. DUBIEZ, Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M, Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

ABSENTS : Princé M.A.

PROCURATION : Princé M.A. à Deshons C.,

A été nommé secrétaire : Mme F. MAJOUREL

Objet de la Délibération : C.A. 2022 PRINCIPAL

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'année 2021 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2022 :	105 664.27 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	- 111 473.82 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 5 809.55 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2022	41 525.38 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	525 745.14 €
AFFECTATION 2022	- 72 273.82 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022 :	494 996.70 €

RESULTAT DE CLOTURE 489 187.15 €

Au moment du vote M. le Maire se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil

**APPROUVE**

le résultat de clôture de l'exercice 2022 du BUDGET PRINCIPAL tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du **20 mars 2023**

Numéro de délibération **15/2023**

L'an 2023

Et le 20 mars

À 18 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A

Procuration : Princé M.A à Deshons C

A été nommé secrétaire : MME F. MAJOUREL

Objet de la Délibération : **BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2022 du BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT	28 039.06 €
FONCTIONNEMENT	17 119.57 €
TOTAL	45 158.63 €



Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

**DECIDE à L'UNANIMITÉ**

Des membres de ne pas effectuer d'affectation de résultat en investissement.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire,  
C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le

Publication

du

Notification du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du 20 mars 2023

Numéro de délibération 16/2023

L'an 2023

Et le 20 mars

À 18 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents : Princé M.A

Procuration : Princé M.A à Deshons C.,

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération : BUDGET A.E.P. - AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2022 du budget du BUDGET DE L'A.E.P.

INVESTISSEMENT	32 660.99 €
FONCTIONNEMENT	160 912.28 €
TOTAL :	193 573.27 €



Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

**DECIDE à L'UNANIMITÉ**

Des membres de ne pas réaliser d'affectation de résultat

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire,  
C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

Publication  
du

Notification du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du 20 mars 2023

Numéro de délibération 17/2022

L'an 2023

Et le 20 mars

À 18 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A

Procuration Princé M.A à Deshons C.,

A été nommé secrétaire : F. MAJUREL

Objet de la Délibération : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT



Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2022 du budget du BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	- 5 809.55 €
FONCTIONNEMENT	494 996.69 €
INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	
DEPENSES	30 000 €
RECETTES	8 400 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	27 409.55 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :  
DECIDE à l'unanimité des membres d'affecter en investissement au compte 1068 la somme de 27 409.55 €

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire,  
C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

Publication  
du

Notification du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 mars 2023

Numéro de délibération 18/2023

L'an 2023

et le 20 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A

Procurations : Princé M.A à Deshons C

A été nommé secrétaire /F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

**TAUX D'IMPOSITION 2023**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le Maire propose aux conseillers de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2023, il présente aux conseillers l'état de notification des taux :

Taxe foncière (bâti)..... 38.51 %

Taxe foncière (non bâti)..... 70.50 %

Taxe Habitation (R.S)..... 10.26%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 tel que proposés par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Prefecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2023**

Numéro de délibération **19/2023**

L'an 2023

et le 20 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A.,

Procuration : Princé M.A à Deshons C

A été nommé secrétaire : MAJOUREL F.

Objet de la Délibération

TARIFS EAU 2023



L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'EAU pour 2023 comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe	142.00 € HT
Prix du M3	1.61 € H.T.

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré à **L' UNANIMITÉ** des membres présents :

**ACCEPTE**

De fixer les tarifs de l'eau à compter de 2023 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Prefecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 Mars 2023**

Numéro de délibération **20/2023**

L'an 2023

et le 20 Mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M, Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A.,

Procurations : Princé M.A. à Deshons C

A été nommé secrétaire : MAJOUREL Fabienne

Objet de la Délibération

**TARIFS ASSAINISSEMENT 2023**



L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT pour 2023 comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe	93.00 € HT
Prix du M3	0.79€ H.T.

Le conseil oui son maire et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ**

Des membres présents :

**ACCEPTÉ**

De fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT à compter de 2023 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

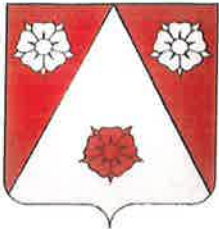
dépôt en S/Prefecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2023**

Numéro de délibération **21/2023**

L'an 2023

et le 20 mars 2023

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A.

Procurations : Princé M.A. à Deshons C

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023**



L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2023 en:

**SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SUR EQUILIBRE :**

Les dépenses pour 417 020.00 €

Les recettes pour 701 762.15 €

**SECTION INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE :**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 301 109.55 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2023 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2023**

Numéro de délibération **22/2023**

L'an 2023

et le 20 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents Princé M.A

Procurations : Princé M.A à Deshons C.

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'A.E.P. 2023.



L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'A.E.P. pour l'année 2023 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 229 016.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 763 325.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif de l'A.E.P. Pour l'année 2023 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

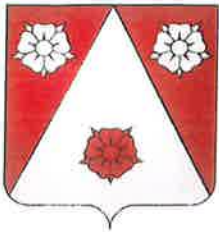
Publication

du

Notification

Du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2023**

Numéro de délibération **23 /2023**

L'an 2023

et le 20 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents Princé M.A

Procurations : Princé M.A à Deshons C

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2023

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2023 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 28 896.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 39 499.06 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2023 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2022**

Numéro de délibération **24/2022**

L'an 2022

et le 20 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Majourel F, Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A.,

Procurations : Princé M.A., à Deshons C

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

#### **AMORTISSEMENT A.E.P**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée Municipale, que la relance effectué par la Direction Générale des finances publiques pour le montant de 6 218.56 € correspond à la subvention de soutien en matière d'ingénierie publique pour des travaux de 2017 et 2018 pour l'aide à la maîtrise d'ouvrage, pour les travaux d'AEP effectué par le Conseil Départemental du Gard dont la commune est toujours redevable à ce jour.

Cette somme sera réintégrée sur le Budget AEP 2023 à l'immobilisation concernée dont l'Amortissement a débuté en 2021 : COMPTE 2156 (Matériel spécifique d'exploitation) Acquisition du bien, a compté du 01/01/2023 : COMPTE 28156 (Matériel spécifique d'exploitation).

Ce bien sera amorti sur 5 ans,

Le Maire propose au conseil d'amortir la somme de 6 218.56 € sur 5 ans

Le conseil après avoir ouï son Maire

**DECIDE à L'UNANIMITÉ D'ACCEPTÉ**

D'amortir ce bien sur 5 ans

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du